

banques sans violence dont les auteurs ont été pris. Il leur a donné de si fortes sentences que, si je me m'abuse, il n'y a pas eu un autre vol de banque à Hamilton durant le reste de son mandat.

J'ai promis de ne pas parler longuement. Je me contenterai donc de rappeler brièvement une déclaration que j'ai formulée dimanche soir dernier au cours d'une émission radiophonique d'une station d'Hamilton. Voici ce que j'ai dit:

La peine capitale est un préventif et je ne veux pas qu'on l'abolisse. J'estime que si la peine capitale disparaissait de notre pays, il deviendrait le champ de bataille de tous les bandits des pays voisins. Ils pourraient entrer au Canada avec leurs victimes et les abattre ici. Que signifie, en effet, une condamnation à vie? Cela veut dire l'emprisonnement pendant 10, 12 ou 15 ans et, dans certains cas que j'ai connus, pendant 8 ans. Une autre vérité à nous rappeler, c'est que nos agents de police n'auraient à peu près aucune protection dans l'exercice de leurs fonctions; or, un policier est aussi cher à sa famille que toute autre personne l'est aux siens. Il est bien beau de manifester de la clémence, mais les victimes alors?

Je suis contre l'abolition. J'irais jusqu'à substituer la chambre à gaz à la corde, mais je n'irais pas plus loin.

Monsieur l'Orateur, c'est l'opinion que j'ai exprimée l'autre soir et c'est l'opinion que j'exprime ce soir.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'appuie le bill à l'étude parce que je crois que le temps est venu pour le Parlement de prendre l'initiative et d'abolir notre peine barbare de la pendaison. Je trouve excellent que le Parlement puisse se livrer à un débat prolongé sur cette question importante et complexe. Je dois avouer que j'ai été un peu étonnée de voir l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) s'opposer à ce qu'un simple député présente un bill si important, ou peut-être ne devrais-je pas être étonnée, car je sais que lorsque l'honorable député siégeait à l'arrière-plan du côté ministériel, lui et ses collègues n'avaient jamais la chance de jouer un rôle aussi important au Parlement.

Il est bien évident que bon nombre de députés hésitent à abolir le châtement qui prend une vie pour une vie. Il y en a d'autres qui sont d'avis qu'il faudrait procéder lentement. L'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) s'est montré intransigeant en rejetant tout simplement tous les arguments présentés en faveur de l'abolition.

Je ne crois pas que cette question soit si simple que cela à régler. Il y a à la Chambre des communes 265 députés représentant à peu près 17 millions de citoyens. Je suis certaine que les opinions entendues au cours du débat reflètent les vues de ces 17 millions de Canadiens. Nous sommes un groupe représentatif du Canada et je pense qu'il est bon que toutes ces opinions soient exprimées. Si

après ce débat prolongé, la majorité décide que nous devrions aller moins vite dans cette affaire et que nous devrions adopter l'un ou l'autre des autres bills sur cette question, je me rallierai sûrement à cette vue, car je suis d'avis que tout progrès en vue de l'abolition de la peine capitale est un pas en avant.

Je tiens à féliciter le *Citizen* d'Ottawa de la série d'articles qu'il a fait paraître récemment sur cette question. Je les ai tous lus avec grand intérêt. On y présentait les vues de bien des gens, des spécialistes de la question pour la plupart. Les opinions exprimées étaient aussi variées que celles que nous avons entendues au cours de ce débat. Je dois dire, cependant, que même après avoir lu tous ces articles, je suis toujours d'avis que nous, Canadiens, sommes parvenus au point où nous devrions abolir la peine capitale.

Comme je l'ai dit l'an dernier à la Chambre au cours d'un débat sur le même sujet, l'effet préventif de la peine capitale a beaucoup influé sur ma manière de voir. J'ai fait partie du comité parlementaire mixte qui a été établi en 1954, je crois, et qui a passé deux ans à étudier ce problème. J'ai écouté les témoignages des responsables de l'application de la loi, notamment les policiers et les employés des prisons. Ils ont prétendu, en général, que la peine capitale était un préventif.

D'autre part, dans le premier volume des délibérations du comité, on relève les témoignages des représentants de la Société John Howard, dont la voix fait autorité dans ce domaine. Ces représentants nous ont dit que quatre sortes de personnes commettent des meurtres: les fous, les hyperémotifs, que leur état soit dû à l'alcool ou à des causes naturelles, les égoïstes, repliés sur eux-mêmes et calculateurs, et les bandits. Pour les deux premières catégories, prétendent-ils, les contraintes normales n'existent pas. Pour les deux autres, il s'agit de ne pas se faire prendre. Ils se pensent bien plus futés que la police et sont certains de lui échapper. La pensée des sanctions, quelles qu'elles soient, ne saurait les arrêter.

Je suis de ceux qui croient, malgré les drames suscités par l'homme depuis trente ans, que le monde se civilise de plus en plus. Je trouve la peine de mort bien trop barbare pour une nation civilisée. J'aimerais que le Canada prenne la tête de ce mouvement civilisateur. Nous pourrions, entre autres choses, commencer par abolir l'infâmante pendaison.

En cherchant la solution de ce problème, j'ai toujours attaché beaucoup d'importance à la prévention du crime. Je fais mienne l'opinion de ceux qui soutiennent qu'il faut protéger la société qui obéit aux lois. Je suis d'avis